

COFOR-International

Bilan et perspectives

Décembre 2012

Territoires et forêts solidaires



COFOR INTERNATIONAL

Jacques PLAN

Directeur exécutif
de COFOR-International

Immeuble "les Athamanthes" Bat. 4
740, Avenue des Apothicaires
Parc Euromédecine
34090 Montpellier (France)
+ 33 (0) 6 71 40 12 95
+ 33(0) 4 11 75 85 17
skype : plan.jacques

Yves LESSARD

Directeur général
de COFOR-International

13, rue du général Bertrand
75007 Paris
+ 33 (0) 1 45 67 47 97
+ 33(0) 6 24 49 15 11
www.fncofor.fr



NOTRE ENGAGEMENT INTERNATIONAL

COFOR-International a été créée en novembre 2009 à l'initiative de la Fédération nationale des Communes forestières de France (FNCOFOR) pour mieux structurer et développer les actions extérieures qu'elle conduit depuis 2006.

A ce jour, COFOR-International regroupe la Fédération nationale des Communes forestières de France (FNCOFOR) et ses associations régionales et départementales, la Fédération européenne des communes forestières (FECOF), l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM), la Communauté forestière du Moyen-Ouémé au Bénin (COFORMO), l'Association des communes forestières de Côte d'Ivoire (COFOR-CI), les associations de communes forestières du Ganzourgou et du Centre-Est au Burkina Faso, les régions de Ziguinchor et Kolda au Sénégal, l'association LOCAL (Observatoire des changements en Amérique latine).

A l'occasion de son Assemblée Générale 2013 qui se tiendra à Yaoundé, elle accueillera de nouveaux membres : les Régions de Fatick et Kaolack au Sénégal, la Province de Loja en Equateur, l'Union des Municipalités de Dannieh au Liban, la Région de Lezha en Albanie et l'association des communes forestières de Catalogne (ELFOCAT).

COFOR-International est une association à but non lucratif, dédiée à la promotion de la gouvernance des ressources naturelles par les collectivités territoriales en appui à la décentralisation des états, dans une perspective de développement local, de lutte contre la pauvreté en milieu rural et d'atténuation des changements climatiques.



NOTRE STRATEGIE D'INTERVENTION

COFOR-International prend progressivement le relais de la FNCOFOR pour apporter un appui institutionnel aux collectivités locales (CL) engagées dans un processus de création et de gestion durable et patrimoniale de leur domaine forestier. En fonction des contextes nationaux et des choix politiques des élus locaux, l'appui proposé par COFOR-International se décline selon les 6 axes d'intervention suivants :

- **Axe 1 : Organisation des CL en associations thématiques puis en intercommunalités et renforcement de leurs capacités**
- **Axe 2 : Création et gestion durable du domaine forestier permanent des CL ou forêts communales : cas du Cameroun et de l'Albanie**
- **Axe 3 : Planification territoriale et gestion du domaine forestier multifonctionnel (ou domaine agro-silvo-pastoral) sous l'autorité des CL : cas du Bénin, et du Burkina Faso**
- **Axe 4 : Définition et pilotage par les CL de politiques territoriales construites autour de leur forêt dans un objectif de développement local : cas du Liban**
- **Axe 5 : Regroupement et gestion concertée de forêts privées sous maîtrise d'ouvrage des CL : cas de l'Equateur**
- **Axe 6 : Partage d'expériences et diffusion des acquis dans un objectif de promotion de la gouvernance décentralisée des forêts**

Dans tous les cas, cet appui s'inscrit dans le processus général de décentralisation des Etats et de transfert aux CL des compétences de gestion des ressources naturelles.

Les membres de COFOR-International partagent une conviction forte : les populations, légitimement représentées par leurs élus, sont mieux à même de protéger les forêts de leur territoire à condition que leur soit reconnu le droit de gestion de ce patrimoine et l'accès prioritaire à ses biens et services.

BILAN ET ACTIONS EN COURS FIN 2012

NB: Les actions décrites ci-dessous sont conduites par la FNCOFOR si elles ont été initiées entre 2006 et 2009, ou par COFOR-International si elles sont postérieures à 2009.



1 . AU CAMEROUN

La FNCOFOR a accompagné la création et l'organisation de l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM) dans un contexte institutionnel favorable puisque la loi forestière de 1994 institue un domaine forestier permanent des communes. Les 2 associations ont signé une convention de partenariat en juin 2006. En 2007, la FNCOFOR a participé à l'élaboration d'un programme d'appui à la gestion des forêts communales du Cameroun (PAF2C), porté par l'ACFCAM, cofinancé par le FFEM à hauteur de 1,3 million € et par la GIZ à hauteur de 1,0 million € pour la période 2008-2012. D'autres financements dédiés sont venus conforter le PAF2C et la gestion des forêts communales : FGSC-Canada (organisation et formation des échelons locaux de gestion), FAO-FLEGT (inventaires d'exploitation et traçabilité des bois), PNDP (mise en œuvre des plans de développement communal), FEICOM (investissements en forêt communale).

Depuis 2008, la FNCOFOR participe à la mise en œuvre de ce programme et appuie son agence d'exécution, le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), sur la base d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Participation aux comités de pilotage (2 par an)
- Elaboration et animation de formations à l'intention des élus
- Elaboration de documents-types à l'intention du CTFC
- Relations avec les partenaires financiers, techniques et institutionnels de l'ACFCAM
- Elaboration de programmes devant assurer la pérennité du CTFC et asseoir la légitimité de l'ACFCAM

Notre appui s'applique actuellement aux activités suivantes conduites par l'ACFCAM/CTFC :

- Instruction du programme REDD + « Restauration et gestion durable des forêts dégradées et reboisement des savanes sous l'autorité des Communes forestières du Cameroun ». Ce programme étendra le champ des forêts communales dans le Centre et le Nord du Cameroun sur 400 000 ha de forêts naturelles et 50 000 ha de savanes et savanes arborées et garantira la poursuite de l'activité du CTFC jusqu'en 2017. Il sera cofinancé par le FEM 5 (3,6 millions \$), par le Gouvernement camerounais (3 millions \$), par les communes bénéficiaires à travers le concours du PNDP et du FEICOM (3 millions \$ et par la GIZ (1,5 million \$).
- Requête de cofinancement du projet REDD + adressée au FFEM (1,3 million €) sur la thématique « restauration et gestion des bassins versants ». Ce projet est porté par le MAAF, nouveau membre du FFEM, et sera examiné par le Comité de Pilotage en janvier 2013.
- Démarrage en janvier 2013 d'un programme-pilote de réhabilitation et de maintenance d'ouvrages hydrauliques dans 4 communes membres de l'ACFCAM. Ce programme de 3 ans sera géré par COFOR-International et encadré par le CTFC. Il bénéficie d'un financement de Chambéry-Métropole (38 000 €) et de l'Agence de l'Eau Rhin-Rhône-Méditerranée (38 000 €) dans le cadre de la loi Oudin.
- Organisation d'une mission croisée de 6 femmes maires de communes forestières de France au Cameroun (mars 2013) puis de 6 femmes maires de communes forestières du Cameroun en France (juin 2013) grâce à un financement du MAE-DAECT obtenu en réponse à son appel à projet 2012 (21 700 €). Cet échange se concrétisera par l'élaboration d'un ou plusieurs programmes de coopération décentralisée qui pourraient porter sur l'extension du programme hydraulique précité et sur la valorisation énergétique des sous-produits forestiers et agricoles.
- Progrès dans la gouvernance des forêts communales :
 - Dénonciation de contrats accordant l'exclusivité de l'exploitation à des concessionnaires d'UFA riveraines,
 - Cessation de l'exploitation illégale dans 2 FC en cours de classement,
 - Prise en main par le CTFC de 42 Réserves forestières transférées par l'Etat aux communes en décembre 2012 sur 151 000 ha.
- Faisabilité d'une SARL uninominale qui aura en charge les activités marchandes du CTFC.

Fin 2012, le programme soutenu par la FNCOFOR au Cameroun enregistre les résultats suivants :

- **80 communes sont membres de l'ACFCAM ,**
- **29 forêts communales sont classées (664 000 ha),**
- **8 forêts communales sont en cours de classement (130 000 ha),**
- **17 forêts communales (238 000 ha) sont aménagées,**
- **5 communes ont lancé les inventaires d'aménagement sur 80 000 ha,**

- 6 forêts communales aménagées sont en cours d'exploitation,
- 10 forêts communales ont été créées par plantation en plein (381 ha) ou en agro-forêts (10 000 ha),
- 42 Réserves forestières viennent d'être transférées par l'Etat aux communes sur 151 000 ha.

L'objectif fixé par le projet FFEM était de classer 1,2 million ha en forêt communale, d'en aménager 500 000 ha et de reboiser 1 000 ha. Cet objectif sera globalement atteint à la clôture du projet en juin 2013.



2. SUITE DU CONGRÈS SUR LES FORETS COMMUNALES EN AFRIQUE CENTRALE



Congrès de Yaoundé au Cameroun – Mai 2011

Ce congrès, organisé par l'ACFCAM et la FNCOFOR, membres fondateurs de COFOR-International, s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) du 3 au 6 mai 2011.

Son objectif principal était de promouvoir la gouvernance des forêts par les Collectivités en Afrique Centrale, conformément au plan de convergence de la COMIFAC.

Ce congrès a réuni une centaine d'élus (maires, députés et sénateurs) venant de 8 pays d'Afrique Centrale, une délégation de COFOR-International, 60 représentants des Administrations référentes, des représentants des institutions et pays partenaires du Cameroun :FAO, COMIFAC, France (AFD, SCAC), Canada (ACDI), Allemagne (GIZ), Japon, la Recherche forestière : CIRAD, CIFOR, IRAD-Cameroun et quelques ONG nationales.

Après avoir évalué le niveau de décentralisation atteint dans chaque pays de la COMIFAC et visité la forêt communale de Dimako, les participants sont convenus d'élaborer un programme-pilote REDD + de lutte contre la dégradation du couvert forestier par la création de forêts communales. Ce programme sera cofinancé par le FEM 6 à compter de 2014 et s'adressera d'abord aux pays où la gestion décentralisée des forêts est la plus avancée (Rwanda, Burundi, RCA, Congo, RDC).

En attendant cette échéance :

- COFOR-International a commandé une étude sur la « gestion décentralisée des ressources forestières dans l'espace COMIFAC » au CIFOR –Center for International Forestry Research. Cet excellent travail fait le point sur les progrès de la décentralisation forestière dans chacun des pays de la COMIFAC et permet d'évaluer les perspectives d'intervention de COFOR-International dans la région, à court et moyen terme. Cette étude a fait l'objet d'une communication à l'occasion du 10ème Comité Consultatif Régional du PFBC –Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo- qui s'est tenu à Douala en février 2012, auquel CTFC a activement participé.
- Le Directeur des Collectivités Locales de RCA a visité la FC de Messondo (Cameroun) en décembre 2011 dans la perspective du transfert aux communes Centrafricaines d'une partie du Domaine forestier de l'Etat. COFOR-International s'associera à un bureau d'études pour répondre à l'appel d'offres qui sera lancé en 2013 par l'AFD sur la consolidation des acquis du PARPAF, plus précisément la composante relative à la gouvernance communale de forêts.



3 . AU BENIN

La FNCOFOR a signé en mai 2008 une convention de partenariat avec la Communauté forestière du Moyen Ouémé (COFORMO), créée en 2007, qui regroupait initialement 5 communes où les forêts naturelles sont fortement dégradées par l'exploitation intense et anarchique du charbon de bois. Cette initiative politique s'est traduite par l'élaboration conjointe d'un programme d'appui aux forêts communales du Bénin, d'un montant de 13 million € qui s'appuie sur un programme de substitution énergétique de la Banque Mondiale (PFSE) et qui bénéficie d'un cofinancement spécifique du FFEM à hauteur de 1 million d'euros.

Ce programme a démarré effectivement en mars 2010 avec la réunion du comité de pilotage inaugural. Le résultat attendu fin 2014 est la création de 15 forêts communales, la mise sous aménagement et gestion durable de 9 d'entre elles (600 000 ha), le reboisement ou enrichissement de 4 000 ha, l'organisation de 5 marchés ruraux du bois gérés par les communes.

L'appui institutionnel de la FNCOFOR à la COFORMO est régi par une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur :

- Le renforcement des capacités et l'extension de la COFORMO,
- L'organisation de son agence d'exécution, l'AFIC,
- La construction d'un cadre réglementaire favorable aux forêts communales .

Notre appui s'applique actuellement aux activités suivantes conduites par la COFORMO/AFIC :

- Appui au coordonnateur FFEM récemment recruté pour l'élaboration du budget et programme 2013,
- Négociation avec l'Administration forestière (DGFRN) du contrat-plan à signer entre l'Etat et la COFORMO. Ce document cadre règle la mise à disposition d'agents forestiers auprès des communes et redéfinit leurs missions en forêt communale,
- Elaboration des statuts de la future intercommunalité COFORMO, en particulier la définition précise de la compétence transférée à l'EPCI par les 9 communes membres,
- Participation aux travaux de la commission de révision du Code Forestier pour y introduire la définition et les caractéristiques de la forêt communale,
- Dépôt d'une proposition de loi visant à privilégier l'importation de bois légal (en particulier les débités issus des forêts communales du Cameroun) et à interdire

l'exportation de grumes qui sont, pour la plupart, récoltées illégalement sur le territoire communal,

- Encadrement d'un stage ENGREF sur les modalités de transfert aux communes de la gestion des marchés ruraux de bois (MRB) dans la zone COFORMO ,
- Appropriation par la COFORMO des études d'aménagement conduites par le Cabinet IED (recruté par le PFSE) sur le bloc forestier inventorié et cartographié sur 300 000 ha dans le Domaine protégé (hors forêts classées).

Fin 2012, le programme soutenu par COFOR-International enregistre les résultats suivants :

- La COFORMO est organisée et ses instances statutaires sont actives. Elle vient d'enregistrer l'adhésion de 4 nouvelles communes et couvre désormais tout le bassin d'approvisionnement de Cotonou en charbon de bois (800 000 tonnes/an), soit 30% du territoire national. Elle a introduit en novembre 2012 son projet de statut d'EPCI auprès de l'Administration Territoriale et le décret de création est attendu en mars 2013,
- L'AFIC est installée dans des locaux neufs à Tchaourou, elle a recruté 4 cadres (dont 3 sur financement PFSE et 1 sur financement FFEM) et dispose peu à peu des moyens nécessaires à son activité,
- 5 FC sont délimitées sur la base des négociations conduites avec les villages riverains et sont en cours d'aménagement sur environ 350 000 ha (1 par commune COFORMO), chaque FC comprenant :
 - les blocs aménagés par IED sur la base des cartes de végétation et des inventaires déjà disponibles,
 - les plantations de teck installées entre 2007 et 2012,
 - les périmètres aménagés par le projet « bois de feu » pour alimenter les MRB,
 - les terres mises à la disposition de la commune par les collectivités propriétaires.



4 . EN COTE D'IVOIRE ET AU BURKINA FASO

Dans la dynamique du 1er Congrès sur les forêts communales en Afrique de l'Ouest (voir ci-après), les élus de Côte d'Ivoire candidats à la propriété et la gestion de forêts communales se sont constitués en association en janvier 2010, la COFOR-CI.

De même, les élus Burkinabè déjà impliqués dans la gestion communale des forêts (Méguet et Sablogo), ont décidé de se constituer en associations provinciales :

- L'association des communes forestières du Ganzourgou (Plateau Central) regroupant 8 communes a été créée en mars 2010,
- L'association des communes forestières de Sablogo (Centre-Est et Est) regroupant 8 communes a été créée en juin 2011.

Une 3ème association provinciale est en cours de création à l'initiative de la commune de Pô (Centre Sud).

Rappel : le Congrès précité a été organisé par la FNCOFOR à la demande de la CEDEAO, vivement intéressée par l'initiative de la COFORMO au Bénin. Ce congrès s'est tenu à Ouagadougou au Burkina Faso du 15 au 18 juin 2009. Il a réuni une centaine d'élus, membres de l'Administration, chercheurs et bailleurs de fonds, issus de 11 Etats-membres de la CEDEAO. Cette rencontre s'est traduite concrètement par la création des associations de communes forestières de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso et par une ébauche de stratégie de développement des forêts communales en Afrique de l'Ouest.



EN COTE D'IVOIRE

COFOR-International apporte son appui à la COFOR-CI dans l'élaboration et le financement d'un programme de création de 15 forêts communales sur 7 000 ha, toutes situées dans la zone de contact forêt-savane où la forêt naturelle est particulièrement menacée. Il est prévu de reboiser 2 000 ha, d'enrichir 500 ha et de protéger 4 500 ha de forêt dégradée dans le cadre d'un programme de restauration porté par la COFOR-CI.

A cet effet, COFOR-International a mené les actions suivantes au bénéfice de COFOR-CI et de son conseil technique, le Cabinet BTA :

- Appui à l'élaboration de la fiche-projet PIF à soumettre au financement du FEM : ce projet de lutte contre la dégradation des terres d'un montant estimé à 6,0 millions \$ serait cofinancé sur le FEM 5 à hauteur de 1,8 million \$ et la FAO en serait l'agence d'exécution.

L'instruction de ce projet, perturbée pendant 6 mois par la crise postélectorale, a repris au cours du 2ème semestre 2011 avec l'endossement du projet par le point focal –climat et la recherche de cofinancements auprès des partenaires suivants :

- Le C2D 1ère tranche (2012-2015) : ce 1er contrat de désendettement, géré par l'AFD et signé en août 2012, prévoit le financement d'une composante « études foncières » qui pourrait couvrir la planification territoriale au niveau communal, le classement des 15 FC et leur mise sous aménagement (1, 8 million \$). Cette requête sera portée devant l'AFD par le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF).
- Reboisements compensatoires en FC : les opérateurs forestiers sont tenus à une obligation de reboisement proportionnelle aux volumes récoltés en forêt classée. Une convention signée entre le MINEF et la COFOR-CI prévoit que cette obligation peut être remplie en FC dès lors que le foncier est sécurisé et la forêt ménagée. Les 2 000 ha de reboisement prévus pourraient être exécutés selon ce mécanisme.

AU BURKINA FASO

COFOR-International a mené les actions suivantes au bénéfice des COFOR du Burkina :

- Elaboration d'un programme intégré de lutte contre la dégradation des forêts naturelles d'un montant de 3 million €, porté par les 2 associations de COFOR Burkinabè, prévoyant la création de 16 FC sur 50 000 ha.
- Recherche de financements pour ce projet auprès des partenaires suivants :
 - La Banque Mondiale, qui finance un projet de substitution énergétique (PASE). Ce projet comprend un volet biomasse finançant des plans d'aménagement dans le domaine forestier rural, auquel les FC sont éligibles,
 - Les Collectivités territoriales du Nord de la France (Région Nord-Pas de Calais et 4 communes de la Communauté Urbaine de Lille) déjà partenaires de certaines COFOR du Burkina qui participeront à l'appel à contrat triennal qui sera lancé par le MAE-DAECT en janvier 2013 et verront ainsi leur contribution (estimée à 200 000 € sur 3ans) abondée de la même somme par le MAEE en cas de sélection.

- Financement de 2 ateliers de validation à l'intention de tous les acteurs du projet : ces ateliers se tiendront en janvier 2013 à Zorgho et Tenkodogo à l'initiative des COFOR et permettront d'arrêter définitivement le programme d'investissements forestiers et de saisir les bailleurs de fonds.

5 . AU SENEGAL



COFOR-International a initié un partenariat avec les Régions de Fatick, Kaolack, Kolda et Ziguinchor, qui pilotent un ambitieux programme d'aménagement de 210 000 ha de forêts des communautés villageoises (échelon décentralisé de base) avec l'appui d'un programme de promotion des énergies renouvelables financé par la GIZ (PERACOD). Ces forêts aménagées sont ensuite exploitées pour la production durable de bois-énergie.

Dans ce cadre, COFOR-International a mené les actions suivantes au bénéfice des 4 Régions du Sénégal :

- Elaboration et signature d'une convention de partenariat entre COFOR-International et chacune des 4 Régions à l'occasion de l'AG 2011 de COFOR-International à Tchaourou (Bénin). Cette convention identifie les domaines de coopération au bénéfice des Régions du Sénégal (appui à la démultiplication du processus d'aménagement participatif, émergence de l'intercommunalité, création d'une filière locale du bois d'œuvre, recherche de financements....) et réciproquement les domaines de coopération au bénéfice des COFOR d'Afrique de l'Ouest (formation de bûcherons à l'exploitation à faible impact, vulgarisation de l'usage des meules casamançaises, organisation des marchés ruraux du bois, diffusion de techniques sylvicoles innovantes...)
- Elaboration d'un «programme de coopération décentralisée en appui aux Collectivités du Sénégal (Régions et Communautés Rurales) pour la création et

l'aménagement durable de leur domaine forestier permanent ». Ce programme porté par chacune des Régions, d'un montant de 3 millions €, leur permettra :

- De réaliser les délimitations et aménagements forestiers prévus dans leur plan d'action régional (2012-2016) sur 97 000 ha,
 - De gérer pour le compte de l'Etat les forêts classées de leur territoire,
 - De renforcer les capacités des CT forestières,
 - De contribuer aux adaptations du cadre réglementaire des forêts des Communautés Rurales.
- Recherche de financements pour ce projet auprès des partenaires suivants :
- Les Régions françaises déjà partenaires des 4 Régions du Sénégal (Alsace, Franche-Comté, Poitou-Charentes, Bourgogne) qui répondront conjointement à l'appel à contrat triennal qui sera lancé par le MAE-DAECT en janvier 2013 et verront leur contribution (estimée à 420 000 € sur 3 ans) abondée de la même somme par le MAE en cas de sélection,
 - Le PERACOD, financé par la GIZ, qui poursuivra son appui à l'aménagement participatif des forêts (305 000 € sur 3 ans),
 - Les cofinancements régionaux mobilisables, dont le PROGEDE de la Banque Mondiale, dédié à l'aménagement des forêts du Domaine rural (318 000 € sur 3 ans).

6 . AU LIBAN



L'action de COFOR-International au Liban a été initiée lors de la 2ème Semaine Forestière Méditerranéenne qui s'est tenue du 5 au 8 avril 2011 à Avignon en France.

En effet, à la demande du Ministère français de l'Agriculture, COFOR-International a participé activement à l'organisation et à l'animation de cette Semaine qui réunissait près de 200 acteurs de la protection et de la gestion des forêts méditerranéennes (scientifiques, institutions, décideurs, gestionnaires, société civile).

Au sein de la session « forêts, sociétés et territoires », COFOR-International a présenté des outils d'une gouvernance territoriale centrée sur la forêt, en particulier les chartes forestières de territoire (CFT) et y a associé le témoignage de 2 maires du Liban invités à Avignon : le Président de l'Union des Municipalités de Dannieh et le Président de la Municipalité de Bkassine.

- Au cours de la Semaine, COFOR-International a adhéré au Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes (PCFM) et a présenté son plan d'action 2011-2013 d'appui aux collectivités locales lors du Comité de pilotage qui a suivi.

Dans cette dynamique, COFOR-International a conduit une mission d'identification de projets en septembre 2011 auprès des Unions des Municipalités de Jezzine et de Dannieh au Liban.

A l'issue de cette mission, COFOR-International a adressé une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux Collectivités locales précitées pour la mise en œuvre des programmes suivants :

- Mise en place et animation d'une charte forestière de territoire (CFT) centrée sur la forêt de pin pignon de Bkassine. Extension de la CFT à l'Union de Jezzine en tant que volet environnemental du plan de développement de ce territoire et étude de préfiguration d'un Parc Naturel Régional (le 1er au Liban).
- Etude de faisabilité des réserves naturelles de cèdre et de genévrier à Jairoun et Kfarbnine dont la gestion serait confiée à l'Union des Municipalités de Dannieh.
- Elaboration et mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt municipale de Dannieh dans la pineraie de Sfiré.

Cette proposition d'appui institutionnel a été validée lors de la mission des Maires de Dannieh et Bkassine auprès de COFOR-International, à l'occasion des 4èmes Rencontres nationales des CFT qui se sont tenues à Collioure du 8 au 10/02/2012.

Pour financer cette prestation d'un montant de 171 000 € sur 2 ans, Le Ministère de l'Agriculture du Liban a présenté ces 2 projets au cofinancement FFEM du projet régional d'« optimisation de la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changement climatique et de rareté de l'eau ».

Ce concours ayant été refusé par le Comité de Pilotage du projet FFEM en septembre 2012, les Maires de Dannieh et Bkassine ont saisi l'Agence de Beyrouth de l'AFD et le projet « Environment Fund for Lebanon » (EFL) soutenu par la GIZ.

7 . EN ALBANIE



COFOR-International a effectué une 1ère mission en Albanie en février 2012 à l’invitation de l’Association des communes albanaises (ShKSh). L’objet de cette mission était d’identifier un programme-pilote de création de forêts communales en Albanie pour mettre concrètement en œuvre la décision du Conseil des Ministres de juin 2008 qui transfère la propriété de 60% de la surface forestière aux communes.

A l’issue de cette mission, COFOR-International a rédigé un avant-projet de création et gestion durable du domaine forestier multifonctionnel et permanent de 15 communes visant à :

- Doter ces forêts d’un statut de forêt publique permanente et multifonctionnelle, propriété de la commune, gérée durablement sous l’autorité des élus locaux,
- Renforcer les capacités techniques et financières des communes pour qu’elles exercent efficacement les compétences transférées,
- Reconnaître et respecter les droits d’usage des populations riveraines sans remettre en cause la gestion durable de ce domaine public,
- Placer la forêt communale au cœur du développement local.

Ce projet-pilote a été présenté en mars 2012 à la Délégation en Albanie de l’Union Européenne qui avait manifesté un vif intérêt pour ce projet et se déclarait disposée à le cofinancer sur les fonds de préadhésion à l’UE (IPA 13).

Cependant le projet n’ayant pas suivi la procédure d’instruction prescrite par l’UE, la Délégation n’a donc pas été saisie à temps de cette requête.

Dans ces conditions, l’Ambassade de France, qui soutient sans réserve notre démarche, a demandé à COFOR-International de conduire une 2ème mission en Albanie en novembre 2012 pour reprendre ce projet, le centrer sur la Région de Lezha et en confier l’instruction et l’exécution aux élus locaux.

Le choix de Lezha est motivé :

- Par l'appui de l'Ambassade à un programme de coopération décentralisée porté par le SICALA-Haute-Loire (Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents) qui a permis de mesurer l'implication des élus dans le développement de leur territoire,
- Par l'accessibilité de cette zone en toutes saisons,
- Par une économie locale étroitement dépendante de la forêt (agriculture et extraction minière en déclin),
- Par la présence de grandes surfaces forestières encore productives.

Le projet ainsi recentré sera présenté en mars 2013 au financement IP 14 de l'Union Européenne par la Région de Lezha avec l'appui de COFOR-International.

8. EN EQUATEUR



En 2009, la FNCOFOR a noué un partenariat avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle (CG 54) et l'association LOCAL pour apporter un appui institutionnel aux collectivités locales d'Equateur souhaitant assurer la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'investissement forestier.

Cette coopération s'est traduite par l'élaboration conjointe d'un programme REDD + porté par l'association des municipalités d'Equateur (AME) sur cofinancement FEM et FFEM, à l'occasion d'une mission des élus Equatoriens en France (mars 2010) et de 2 missions en Equateur du Collectif FNCOFOR/LOCAL/CG54 en avril 2010 et avril 2011.

Suite au refus du FEM et du FFEM de financer ce projet au titre de la REDD+, les partenaires ont décidé :

- De recentrer l'objectif du projet sur la lutte contre la dégradation des terres et la désertification et de solliciter à nouveau le FFEM sur cette thématique,

- D'en confier la maîtrise d'ouvrage à la Province de Loja (Sud Equateur) particulièrement affectée par l'érosion des bassins versants et la désertification, où la volonté politique des élus est manifeste,
- De solliciter de nouveaux cofinancements en France (Agences de l'Eau, Collectivités, FASEP-Etudes) et en Equateur (fonds Yasuni).

Le projet sera porté devant le Comité de pilotage du FFEM par le MEDDE en janvier 2013 (montant sollicité : 1 000 000 €) et sera officiellement lancé lors de la prochaine mission du CG 54 auprès de la Province de Loja, prévue en février 2013.

9. ACTIONS TRANSVERSALES

▪ Voyage d'étude de la COFORMO du Bénin auprès de l'ACFCAM du Cameroun

A l'invitation des communes forestières du Cameroun, 4 élus et 1 technicien de la COFORMO du Bénin ont effectué un voyage d'étude auprès de l'ACFCAM/CTFC du 18 au 25/04/2012.

L'objet de cette mission était de partager les expériences respectives sur le statut, l'organisation et les missions de chaque association et de leur agence d'exécution.

Cette mission a permis aussi d'identifier un partenariat portant sur l'importation au Bénin de bois débités issus des FC du Cameroun. L'émergence de cette filière permettrait de lutter contre l'exploitation frauduleuse et l'importation illégale de bois d'œuvre au Bénin (en particulier pterocarpus erinaceus, khaya senegalensis et afzelia africana). En retour, ce programme permettrait, dans le strict respect du plan d'aménagement, de valoriser des essences de bois rouge abondantes dans les FC du Cameroun et actuellement non exploitées.

▪ Voyage d'étude de la COFORMO du Bénin auprès du Conseil Régional de Ziguinchor au Sénégal.

A l'invitation du Conseil Régional de Ziguinchor et de son programme d'appui (PERACOD), 4 élus et 1 technicien de la COFORMO ont séjourné en Casamance du 05 au 11 août 2012.

Le Conseil Régional porte un programme de création et d'aménagement de forêts des Communautés rurales (premier niveau de décentralisation) sur 50 000 ha, dans des conditions socio-économiques proches de celles du Moyen –Ouémé.

Cette mission a permis d'identifier un partenariat portant :

- Sur l'application au Bénin de la méthode d'aménagement forestier simplifié mis au point par le PERACOD,

- Sur un programme de formation des charbonniers béninois à l'utilisation de la meule casamançaise, dispensé par un GIE de Ziguinchor,
- Sur la diffusion au Bénin d'itinéraires sylvicoles adaptés aux forêts naturelles dégradées (pare-feux arborés, régénération naturelle assistée, agroforesterie...)
- Sur la mise en œuvre de l'intercommunalité au Sénégal, à la lumière de l'expérience béninoise.

▪ **Mission professionnelle d'une étudiante de « AgroParisTech –ENGREF » auprès de COFOR-International**

Dans le but de construire un plaidoyer objectif et argumenté de la gouvernance des forêts par les Collectivités locales, COFOR-International a confié une étude à Mme Joelle Brams, étudiante en Mastère spécialisé de l'institut « AgroParisTech-ENGREF », intitulée : « la gestion décentralisée des ressources naturelles : outil de développement local et de lutte contre la dégradation des forêts ? ».

Cette mission, d'une durée de 8 mois (mai à décembre 2011,) se base sur des études de cas conduites par la stagiaire au Cameroun (communes de Dimako et Messondo) et au Burkina (communes de Méguet et Bissiga). A partir d'observations directes et d'interviews de tous les acteurs de la gestion des FC, l'étude évalue l'impact de la FC sur le développement de la commune (équipements de base, bourses d'étude, aide sociale...) et sur la gestion durable des ressources (lutte contre l'exploitation illégale, prévention des incendies, mise en œuvre du plan d'aménagement,...).

Mme Brams a présenté un point d'étape de son étude devant le Conseil d'Administration de la FNCOFOR en décembre 2012 avant la soutenance officielle prévue à l'ENGREF courant 2013.

▪ **Intervention de M Pierre Kaboré, Président de l'Association des COFOR du Ganzourgou (Burkina) lors de la « Conférence des acteurs français sur les forêts tropicales » (Paris-janvier 2012)**

Le MAE, organisateur de cette conférence, a demandé à COFOR-International de présenter ses initiatives en faveur de la gouvernance décentralisée des forêts, cette démarche étant jugée innovante et spécifique de l'approche française de la gestion participative des ressources naturelles.

A cet effet, M Pierre Kaboré maire de Méguet, a présenté la démarche participative initiée par sa commune qui a conduit à la délimitation concertée, à l'aménagement et à la protection de la forêt villageoise de Kakim, partie de la FC de Méguet. Cette forêt de 350 ha, très sèche et dégradée, est totalement indemne de feu et d'exploitation illégale depuis sa délimitation en 2007. Elle est appropriée par la population du village, protégée et gérée par un comité de gestion sur ses ressources propres et produit déjà des fruits, des feuilles et du bois mort, au bénéfice du village.

▪ Participation de COFOR-International au Sommet « Africités » de Dakar

COFOR-International a pu envoyer une délégation de 6 participants du Bénin, Cameroun, France, et Sénégal au 6ème Sommet « Africités » de Dakar qui a réuni 5 000 participants du 4 au 8 décembre 2012 sur le thème « construire l’Afrique à partir de ses territoires ».

Nos délégués ont modestement joint leur voix à celle des élus des villes africaines pour demander que les collectivités locales puissent bénéficier directement du concours financier des institutions internationales.

A cet égard, Ils ont noté avec satisfaction que leurs associations étaient déjà engagées dans la voie tracée par les bailleurs pour accéder à ces financements directs :

- Apporter une contribution significative en autofinancement
- S’organiser en intercommunalité
- Améliorer la transparence des budgets et l’information des citoyens.

Ce Sommet a permis aussi aux élus de COFOR-International de rencontrer leurs partenaires traditionnels (AFD, MAE-DAECT, GIZ, BAD,) et d’ébaucher de nouveaux partenariats (Nantes-Métropole, Cités Unies France, Région PACA...).

NOS PERSPECTIVES

COFOR-International poursuivra et renforcera son appui institutionnel aux Collectivités forestières décentralisées selon les 6 axes d'intervention présentés plus haut.

1 . Le champ d'action

Nous devons d'abord remplir les obligations qui nous sont fixées par les conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage signées avec les associations membres de COFOR-International pour la mise en œuvre de leur programme de création et de gestion durable de forêts communales : l'ACFCAM au **Cameroun** et la COFORMO au **Bénin**. Ces conventions courent respectivement jusque mi 2013 et fin 2014, chaque programme annuel devant être négocié avec le maître d'ouvrage et validé par l'AFD, gestionnaire de la subvention FFEM.

Cette obligation s'étend aux associations membres de COFOR-International avec qui nous avons signé une convention de partenariat pour appuyer le renforcement de leurs capacités, faciliter l'élaboration de leurs programmes forestiers et en rechercher le financement : la COFOR-CI en **Côte d'Ivoire**, les COFOR du Ganzourgou et de Sablogo au **Burkina Faso**, les Régions de Fatick, Kaolack, Ziguinchor et Kolda au **Sénégal**.

Notre adhésion au PCFM et notre participation active à la Semaine d'Avignon nous ouvrent dès maintenant des perspectives de partenariat avec les Collectivités locales du **Liban** et d'**Albanie**. Notre champ d'action va s'étendre dès 2013 au **Maroc**, où les élus locaux sont particulièrement légitimes pour conduire des politiques territoriales centrées sur la forêt et pour concilier les intérêts de ses nombreux usagers.

Suite au Congrès de Yaoundé de mai 2011, des élus et fonctionnaires de plusieurs pays d'Afrique Centrale (en particulier la **République Centrafricaine** et le **Congo**) ont déjà manifesté leur volonté d'étudier la faisabilité de forêts communales dans leur pays et sollicité pour ce faire l'appui de l'ACFCAM et du CTFC.

Enfin, notre initiative en **Equateur**, même si elle n'est pas soutenue par la Coopération française, pourrait déboucher en 2013 sur un programme d'appui à la Province de Loja pour piloter sa politique de restauration des bassins versants de son territoire

2 . Les conditions du succès

Pour atteindre ces résultats à l'horizon 2015 et répondre aux attentes que nous avons-nous-mêmes suscitées chez les élus et leurs partenaires, COFOR-International doit confirmer les orientations suivantes :

- Construire un argumentaire solide en faveur de la gouvernance des forêts par les collectivités locales, en particulier à l'adresse des bailleurs, des pouvoirs publics et des scientifiques car notre initiative est insuffisamment connue. C'est le sens de l'étude commandée à l'ENGREF et de notre récente participation à la Conférence de Paris. Pour conforter son ancrage institutionnel, COFOR-International devra nouer de nouveaux partenariats et participer à des évènements internationaux majeurs.
- Confier la responsabilité de ses interventions à chacun de ses membres en fonction de ses compétences et de sa position géographique. C'est ainsi que les Unions régionales COFOR de PACA et Languedoc-Roussillon exécuteront la convention d'appui aux municipalités du Liban, que la faisabilité des forêts communales en RCA sera pilotée par l'ACFCAM et que la construction et la maintenance du site internet de COFOR-International sera confiée au CTFC.
- Privilégier les partenariats techniques locaux plutôt que l'expertise internationale par souci d'économie et de cohérence avec son approche territoriale et localement appropriée du développement.

3- Incidences budgétaires

La poursuite de notre activité dans une dizaine de pays selon la stratégie exposée ci-dessus se traduit par l'exécution d'un budget d'environ 260 000 € à partir de 2013.

| Dépenses | | Recettes | |
|---|----------------|---------------------------|----------------|
| Nature | Montant | Nature | Montant |
| Salaires et charges du Directeur Exécutif | 110 000 | Prise en charge DE | 110 000 |
| Prestataires – salariés à temps partiel | 60 000 | Subvention DAECT | 50 000 |
| Déplacements et missions | 50 000 | Subvention MAAF | 10 000 |
| Fonctionnement | 20 000 | Prestations AMO | 40 000 |
| Communication | 20 000 | Contribution FNCOFOR | 40 000 |
| | | Cotisations | 5 000 |
| | | Autres recettes | 5 000 |
| Total des dépenses | 260 000 | Total des recettes | 260 000 |

Dépenses :

- Le Directeur exécutif doit être épaulé par l'embauche d'un salarié à temps partiel ou/et l'intervention de prestataires issus du réseau de COFOR-International,

Recettes :

- **La mise à disposition du Directeur exécutif ne doit plus être remboursée par la FNCOFOR, la mission de COFOR-International étant à l'évidence d'intérêt public,**
- Les subventions publiques (MAE et MAAF) doivent être sécurisées à leur niveau actuel par des conventions de financement pluriannuelles,
- Le volume des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage rémunérées sur projet doit progresser d'environ 20%,
- COFOR-International doit lancer une campagne d'adhésion auprès des Collectivités françaises et européennes.

A moyen terme, L'intervention de COFOR-International dans de nouveaux pays et l'élargissement de ses champs thématiques nous semblent très probables et souhaitables. Cette évolution favorable se traduira par une augmentation de budget d'au moins 30% (340 000 €/an), elle-même liée à de nouvelles ressources, par exemple :

- Les fonds de l'Union Européenne dédiés aux autorités locales (EuropeAid),
- La rémunération de l'appui apporté aux Collectivités pour la mise en œuvre de leurs programmes de coopération décentralisée dans les domaines de la gouvernance locale, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau (au titre de la loi Oudin),
- Les crédits-carbone générés au bénéfice des Collectivités par la restauration et la gestion durable des forêts et par la promotion du bois énergie et du bois construction.



CONTACT

Jacques PLAN

Immeuble "les Athamanthes" Bat. 4
740, Avenue des Apothicaires
Parc Euromédecine
34090 Montpellier (France)

+ 33 (0) 6 71 40 12 95
+ 33(0) 4 11 75 85 17

Courriel :
jacques.plan@communesforestieres.org

Skype : plan.jacques

